

<http://enseignants.se-unsa.org/Appreciations-pour-l-acces-a-la-hors-classe-l-administration-doit-appliquer-l-a>



Enseignants de l'Unsa

Appréciations pour l'accès à la hors classe : l'administration doit appliquer la réglementation !

- Fil d'actu -
Date de mise en ligne : mercredi 4 juillet 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Appréciations pour l'accès à la hors classe : l'administration doit appliquer la réglementation !

Les appréciations prises en compte pour l'accès à la hors classe ne sont pas sans interroger...

Le SE-Unsa a adressé un courrier au ministère pour que les Recteurs et DASEN appliquent la réglementation (voir ci-dessous).

Toute appréciation doit faire l'objet d'une notification à l'intéressé afin qu'il en soit officiellement informé. Cela permettra, le cas échéant, de faire un recours hiérarchique.

Trop souvent, l'avis des supérieurs hiérarchiques, puis l'appréciation du DASEN ou du Recteur, ne reposent sur aucun élément concret explicité aux intéressés.

De plus, aucune notification ne leur est adressée pour les informer.

Enfin, à bien des endroits, l'administration rétorque qu'il n'existe aucun moyen de recours.

Trop, c'est trop !

Ces pratiques ne sont pas sans éveiller la défiance de la part des personnels qui ne perçoivent non seulement aucune reconnaissance mais surtout qui voient leurs droits au recours bafoués.

Ainsi dans son courrier au ministère, la SE-Unsa exige qu'une notification soit faite à chaque personnel et que tout recours soit pris en considération.

Nous ne saurions accepter que les personnels soient jugés sans qu'un supérieur n'ait pris la peine de faire au moins connaissance, et que la réglementation ne soit pas appliquée.